

**COMMUNIQUE**

Paris, le 26 janvier 2026

Sécurité des agents : FO alerte et demande des garanties concrètes

Le **groupe de travail « Agressions – Prévention des violences »**, réuni le 15 janvier 2026 sous la présidence de la cheffe adjointe du service des ressources humaines, a été marqué par des échanges intenses et parfois difficiles. **FO** y a **porté la voix des agents** et **rappelé sans ambiguïté ses exigences en matière de protection, de respect et de sécurité au travail.**

Présentation de la HFDS qui suscite une forte émotion : La mission de la Haute fonctionnaire de défense et de sécurité est intervenue pour présenter les grands principes du plan Vigipirate et l'approche interministérielle de prévention. Ont notamment été rappelés : **le niveau actuel du plan Vigipirate**, positionné en « **Urgence attentat** » ; **l'intégration de risques variés** : menace terroriste, cybersécurité, sûreté alimentaire, sécurité bâtementaire ; la **mobilisation conjointe de l'État, de ses opérateurs et des citoyens** et les **dispositifs de vigilance et de détection** fondés sur le guide interministériel de prévention de la radicalisation.

Des échanges ont porté sur les exemples utilisés pour illustrer la radicalisation. Plusieurs participants ont exprimé le besoin d'un équilibre plus large et d'une meilleure représentation de la diversité des formes de radicalisation. Ils ont également rappelé **l'importance de distinguer radicalité d'opinion, engagement militant ou expression syndicale**, d'un côté, et **radicalisation violente**, de l'autre.

La mission HFDS a entendu ces préoccupations, réaffirmant que la **prévention** se situe dans un **cadre strictement technique, respectueux** de la **liberté d'expression** et **sans vocation à qualifier politiquement les situations**. Elle a annoncé vouloir renforcer la formation et ajuster certains éléments de communication pour éviter tout malentendu.

Nouvelle note ministérielle sur les agressions : des avancées, mais des garanties à sécuriser : Le SRH a présenté les **propositions des organisations syndicales retenues** pour la nouvelle note de service sur la prévention, le signalement et l'accompagnement des agressions subies par les agents. Cette note abrogera celle de 2016.

FO salue plusieurs **avancées** : une **définition large et réaliste des agressions** (verbales, physiques, numériques, atteintes aux biens) ; la **prise en compte des agressions entre agents** ; le **rappel du caractère obligatoire du signalement**, clé d'entrée vers la protection fonctionnelle et les dispositifs d'accompagnement ; **l'importance accordée aux agents exerçant des missions de contrôle**, particulièrement exposés ; la **reconnaissance du rôle essentiel du soutien psychologique**.

FO rappelle que la prévention ne peut pas reposer uniquement sur la vigilance individuelle. Le **contrôle en binôme doit devenir la norme dès lors qu'un constat peut avoir une portée judiciaire ou financière**. **FO** demande également un véritable retour d'expérience (RETEX) pour chaque agression, afin d'identifier les failles et renforcer la protection opérationnelle des agents.

Les droits des agents doivent être effectifs : Pour **FO**, la **protection fonctionnelle n'est pas une faveur mais un droit statutaire**. L'administration doit la proposer automatiquement, accompagner le dépôt de plainte, assurer la prise en charge juridique et reconnaître l'agression en accident de service lorsque c'est nécessaire.

FO alerte également sur la fragmentation des dispositifs de soutien psychologique selon les ministères, entraînant des inégalités pour les agents en DDI.

La position de FO : vigilance totale et tolérance zéro : Si **FO** reconnaît l'intérêt et les avancées de cette nouvelle note mais alerte sur le risque d'un dispositif purement théorique, sans moyens ni suivi. **FO exige** : un **suivi systématique** de tous les **signalements** ; la **transparence** sur les **suites** données ; une **implication réelle** des **instances de dialogue social** ; une **politique ferme de tolérance zéro envers toute violence** faite aux agents.

Pour **FO**, les **agressions** ne sont **pas des « incidents isolés »** : elles traduisent une **dégradation profonde du service public et du respect de ses missions**. À travers **chaque agent touché**, c'est **l'État et l'intérêt général** qui sont atteints.

FO restera pleinement mobilisée pour défendre les agents, garantir leurs droits et obtenir des réponses concrètes, utiles et protectrices.